



PROJET DE LOI DE FINANCES 2018

Les grands axes du pacte de confiance État-collectivités territoriales.



22 SEPTEMBRE 2017

PRÉSENTATION DES
CONCOURS FINANCIERS
DE L'ÉTAT
**AVEC LES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES**



ÉDITO

“ Ce budget se caractérise par une orientation claire : le choix de la confiance. ”

Conformément aux engagements du Président de la République, le projet de loi de finances pour 2018 est en rupture avec les précédents en matière de transferts financiers de l'Etat aux collectivités territoriales. Il ne comprend pas de baisse unilatérale des concours de l'Etat aux collectivités, contrairement aux années précédentes. Ce budget se caractérise par une orientation claire : le choix de la confiance.

Pour autant, cela n'exclut pas que les collectivités prennent leur part, comme tous les autres acteurs publics, à l'effort de réduction du déficit public et de maîtrise de la dépense. Elles devront, d'ici 2022, contribuer au redressement des comptes publics à hauteur de 13 milliards €. Mais la méthode pour y parvenir fera l'objet d'une concertation avec les collectivités territoriales : c'est la philosophie du pacte de confiance, que nous entendons nouer entre l'Etat et les collectivités.

Les concours financiers de l'Etat aux collectivités traduisent des priorités politiques claires :

- la confirmation du soutien volontariste de l'Etat aux collectivités en matière d'investissement, à un niveau exceptionnellement élevé et de manière pérenne ;
- comme nous en avons convenu avec Jacques MEZARD, ministre de la cohésion des territoires, l'attention portée à toutes les collectivités : soutien à la ruralité, mais aussi appui à celles confrontées aux enjeux de la politique de la ville et choix assumé de renforcer la péréquation, pour plus de solidarité ;
- la transformation de la DGF des régions en une nouvelle ressource dynamique, assise sur la TVA, parallèlement à leur montée en compétences ;
- le souhait que les concours financiers de l'Etat aux collectivités contribuent à la transformation des territoires, par les actions qui seront labellisées « grand plan d'investissement », comme au travers d'un nouveau fonds de modernisation, destinée à appuyer les collectivités dans les réformes qu'elles engagent.

Telles sont les raisons pour lesquelles, en matière de concours financiers, ce projet de loi de finances pour 2018 est bien le socle du pacte de confiance que le Gouvernement entend conclure avec les collectivités.

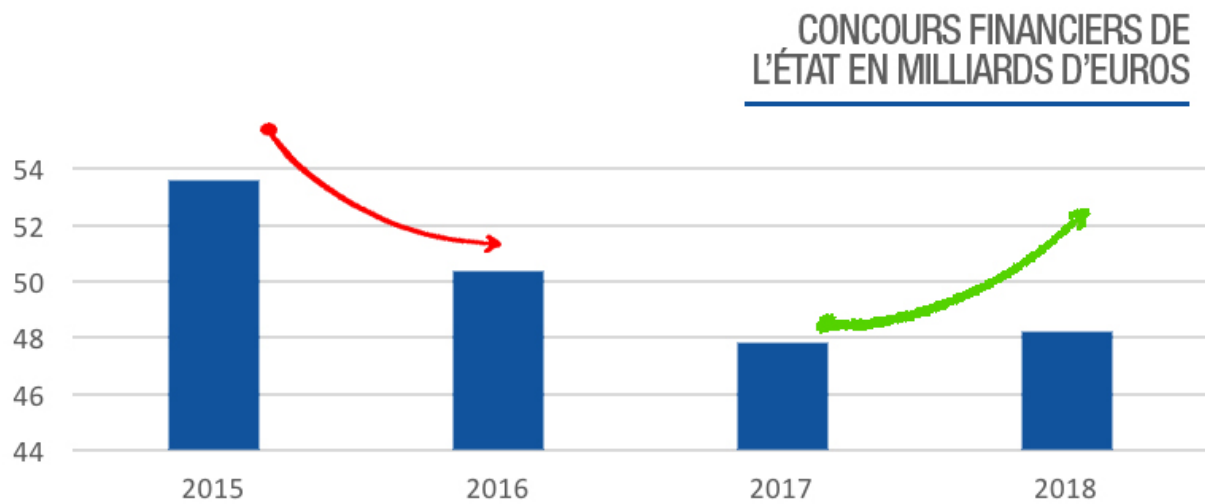
Gérard Collomb
Ministre d'État, Ministre de l'Intérieur



UN PACE DE CONFIANCE ENTRE L'ÉTAT ET LES COLLECTIVITÉS

Les engagements de l'État

Les concours financiers de l'État augmentent de près de 300M€ en 2018. Ils passent de 47,8 Md€ à 48,1 milliards €.



Pour la première fois depuis 4 ans la DGF est stable. Le Gouvernement fait le choix de la confiance : le PLF 2018 ne comprend pas de baisse unilatérale des dotations de fonctionnement.



Les engagements des collectivités

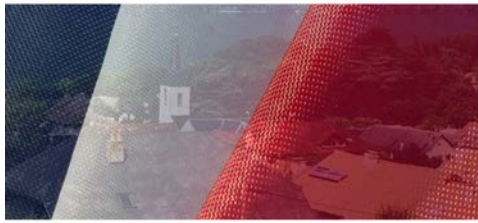
Les collectivités participeront à l'effort de redressement des finances publiques, avec des objectifs de maîtrise de l'évolution de leurs dépenses de fonctionnement et de baisse du besoin de financement. Les modalités de cet effort seront concertées, dans le cadre de la conférence nationale des territoires.

Mais les élus locaux décideront de la manière dont ils contribueront au redressement des comptes publics à la hauteur de 13 milliards d'euros sur le quinquennat.

Une nouvelle ressource dynamique pour les régions

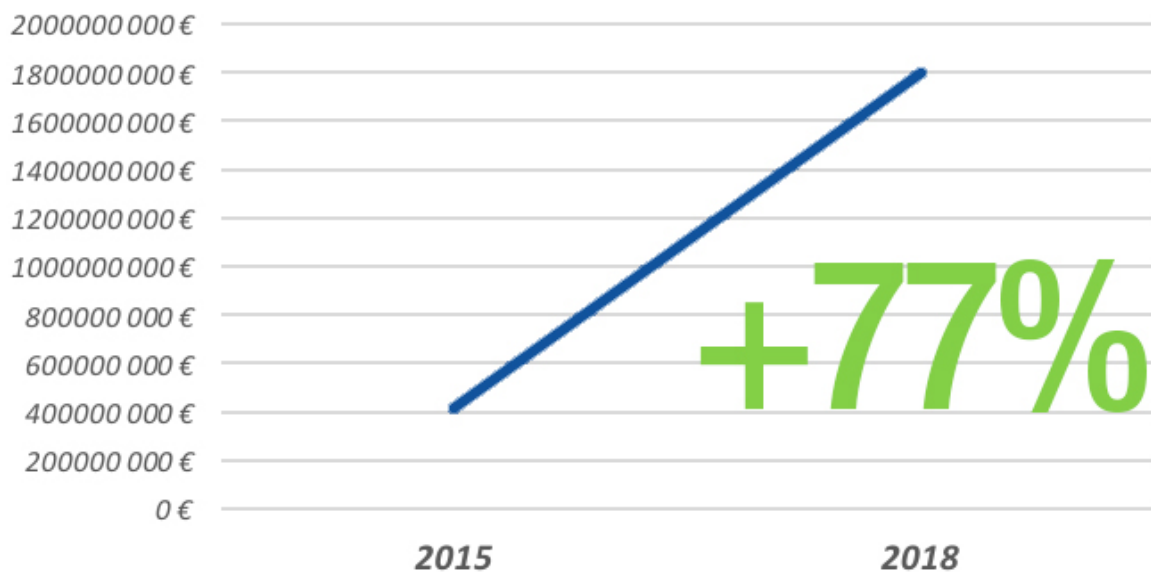
Le financement des conseils régionaux évolue, parallèlement à leur montée en puissance sur de nouvelles compétences (développement économique, formation professionnelle).

Transformation de la DGF des régions en ressource TVA, ressource dynamique dont la croissance est estimée à 700M€ d'ici à 2022.



I - UNE PRIORITÉ CLAIRE : LE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL

Les subventions d'investissement aux collectivités locales de la mission budgétaire « relations avec les collectivités locales » sont pérennisées et leur montant stabilisé, à un niveau exceptionnellement élevé : **1,8 Md€ en 2018**.



SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT AUX COLLECTIVITÉS LOCALES
DE LA MISSION "RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES"

Toutes les collectivités, y compris les plus petites, sont concernées. Aucun seuil d'éligibilité lié au montant ou à la taille des projets n'est prévu par le projet de loi de finances.

Des priorités politiques claires :

- soutenir les territoires ruraux (DETR)
- poursuivre les engagements contractuels en faveur de la ruralité, comme des métropoles (DSIL)
- appuyer les projets dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (DPV)
- transformer les territoires pour œuvrer aux transitions énergétiques et numériques (DSIL)



II - L'ÉTAT ACCOMPAGNE LA MODERNISATION DES COLLECTIVITÉS

Modernisation et mutualisation

Création d'un fond de modernisation de 50 millions d'euros au sein de la DSIL qui appuiera financièrement les collectivités dans les réformes structurelles qu'elles engagent, par exemple, la mutualisation des services ou la numérisation des procédures.

Communes nouvelles

Prolongation du régime d'incitation financière pour soutenir le rapprochement des communes qui fusionnent dans le cadre des communes nouvelles avec :

- La garantie du **maintien** pendant trois ans du montant de DGF au niveau antérieur à la fusion pour les communes nouvelles de moins de 10 000 habitants
- Un bonus de dotation forfaitaire de **5% pour les communes nouvelles** entre 1000 et 10 000 habitants

Délivrance de titres sécurisés

Pour les communes qui assurent la délivrance des cartes nationales d'identité, doublement de la dotation pour les titres sécurisés, portée à **40 M€**, pour accompagner la modernisation de ce service public.



III - L'ÉTAT RENFORCE LA SOLIDARITÉ ENTRE COLLECTIVITÉS

Le Gouvernement s'engage à continuer à faire progresser la péréquation en faveur des collectivités les plus fragiles au regard de critères de ressources et de charges. Il fait le choix de la solidarité

Abondement des composantes péréquatrices de la DGF à hauteur de 190M€ en 2018 :

- 90M€ pour la dotation de solidarité urbaine des communes
- 90M€ pour la dotation de solidarité rurale des communes
- 10M€ pour les dotations de péréquation des départements

En stabilisant le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) à hauteur de 1 milliard d'euros.

Glossaire

- DSU** Dotation de solidarité urbaine
DSR Dotation de solidarité rurale
DGF Dotation globale de fonctionnement
DPV Dotation politique de la ville
DETR Dotation d'équipement des territoires ruraux
DSIL Dotation de soutien à l'investissement local



CONTACT

**SERVICE DE PRESSE DE M. GÉRARD COLLOMB
MINISTRE D'ÉTAT, MINISTRE DE L'INTÉRIEUR**

01 49 27 38 53

SEC1.PRESSECAB@INTERIEUR.GOUV.FR